

## DECISION

### LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

VU le Code de la Santé Publique,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière,  
VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics,  
VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,  
VU l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne permettant l'accès au corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière  
VU l'avis de concours interne d'assistants médico-administratifs, branche assistance de régulation médicale, publié le **19 Novembre 2021** sur le site de l'Agence Régionale de Santé,

## DECIDE

**Article 1** – Sont désignés pour faire partie du jury du concours interne d'assistants médico administratifs, branche régulation médicale,

- **Madame Maïlys DE FOURNOUX**, Directrice Adjointe du Département Ressources Humaines, Relations Sociales et Coordination générale des soins aux Hôpitaux Unviersitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Madame Sandrine HAGENSTEIN**, Cadre Supérieur de Santé aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Madame Aude CHARLES**, PH responsable SMUR/CFARM de Reims ,
- **Madame Anne WEISS**, Responsable médicale SAMU 67/SMUR aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, examinatrice spécialisée,
- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

**Article 2** - Le Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg est chargé de l'exécution de la présente décision.

**P. LE DIRECTEUR GENERAL,  
P. LE DIRECTEUR ADJOINT,  
La Cadre Supérieur  
Responsable du recrutement**



Francine KLEIN